



**Délibération du CA du 14/03/2024 n°2024/05
COMPTE FINANCIER 2024**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'annexe produite et après examen de la balance et du bilan
Vu la présentation du rapport de gestion et du compte financier en séance,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 313,01 ETPT, dont 310,93 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,08 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- **33 277 159,16 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 305 473,41 € personnel
 - 14 694 014,64 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 4 277 671,11 € investissement
- **34 196 442,71 €** de crédits de paiement dont :
 - 14 305 473,41 € personnel
 - 16 829 615,70 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 3 061 353,60 € investissement
- **32 153 183,19 €** de recettes dont :
 - 30 417 243,81 € de recettes globalisées
 - 1 735 939,38 € de recettes fléchées
- -2 043 259,52 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -1 934 268,27 € de variation de trésorerie (tableau 4)
- -988 200,04 € de résultat patrimonial (tableau 6)
- -512 583,95 € de capacité d'autofinancement (tableau 6)
- -1 771 454,80 € de variation de fonds de roulement (tableau 6)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de 988 200,04€ en report à nouveau débiteur.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

	art. 1 et 2	art. 3
Votes :	28	28
Pour :	18	28
Contre :	3	-
Abstentions :	7	-

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 mars 2025

Pour le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Président du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne et par délégation,

M. Gabriele FIONI
Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne Rhône-Alpes